

08-INT-151



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 18.11.2008

Scanné le 19.11.08

Grand Conseil Vaudois

Interpellation : L'accueil de jour de la petite enfance pour les communes limitrophes à d'autres cantons.

Dans tout le canton de Vaud se mettent en places les structures d'accueils de la petite enfance voulues par le Grand Conseil Vaudois.

Au moment d'adhérer au réseau de leur district, un certain nombre de municipalités et de législatifs communaux s'inquiètent de la souplesse d'application de ces dispositions, ceci en particulier dans le but d'héberger les enfants en fonction du domicile et du lieu de travail des parents.

Le district Broye-Vully a ceci de particulier qu'il a un maximum de frontières avec le canton de Fribourg. De nombreux fribourgeois travaillent à Payerne ou Avenches, des vaudois à Romont, à Morat ou Estavayer-le-lac.

Pour des raisons de confort, mais aussi de rationalité, d'économie et d'écologie, certains parents pourraient être amenés à confier leurs enfants à des crèches situées dans le canton voisin. Il leur est répondu que le canton de Vaud ne veut pas subventionner des crèches hors du canton.

Le cas se présente peut-être également aux frontières d'autres cantons. Ce sont des contribuables qui profitent des emplois disponibles dans le canton voisin.

Dans la Broye, on a construit un hôpital et un gymnase intercantonaux. Les repas à domicile se servent dans toute la région sur la base d'un arrangement.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

1. Pourquoi ne pas collaborer en matière d'accueil de la petite enfance ?
2. Pourquoi le canton de Vaud ne veut-il pas subventionner les crèches hors canton ?
3. Sur la base d'une réciprocité intercantonale, le Conseil d'Etat est-il prêt à revoir la chose et à mettre en place des conventions dans un délai si possible court ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Oulens-sur-Lucens, le 17 novembre 2008

Rey-Marion Aliette, Députée

Souhaite développer